

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion extraordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 18 décembre 2014 à 9 heures à l'Hôtel des Commandants à Gaspé, sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle sont présents :

M. Jean-Guy Poirier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Allen Cormier, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Jonathan Lapierre, maire des Îles

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller de Havre-aux-Maisons

Administrateur régulier représentant l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Diane Lebouthillier, préfet

Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Daniel Côté, maire de Gaspé

Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée

Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, coordonnatrice aux opérations

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

Mme Micheline Pelletier, mairesse de Sainte-Anne-des-Monts

Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Roch Audet, maire de Bonaventure

Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Louise Langlois, mairesse de Chandler

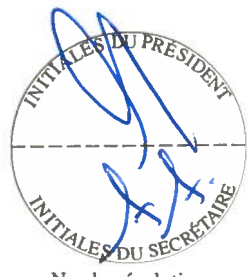
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Guy Gallant, préfet

Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Gilbert Scantland, directeur général de la CRÉGÎM

M. Antoine Audet, directeur général de la Régie

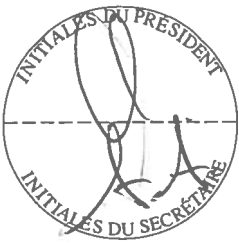


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée (adoption);
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
4. Modification au règlement sur l'organisation du service (adoption);
5. Affaires nouvelles;
6. Date et lieu de la prochaine réunion;
7. Période de questions;
8. Levée de l'assemblée (adoption).



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Rodrigue Brousseau propose Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Marie-Andrée Pichette accepte d'être secrétaire d'assemblée.

R14 – 64

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Rodrigue Brousseau et résolu de nommer Marie-Andrée Pichette à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R14 – 65

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Jean-Mathieu Poirier et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DU SERVICE

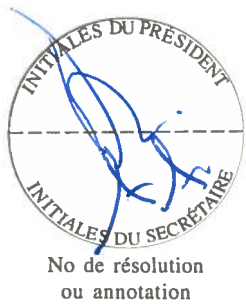
R14 – 66

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4 SUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT COLLECTIF DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 48.18 de la Loi sur les transports, une régie intermunicipale exerçant les compétences en transport collectif de personnes peut, par règlement transmis au ministre, organiser un service de transport en commun de personnes sur son territoire et assurer une liaison avec des points situés à l'extérieur de ce territoire;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a pour objet la mise en commun de l'exercice de la compétence des MRC dans le domaine du transport collectif de personnes, y incluant le transport adapté de personnes handicapées, sur l'ensemble du territoire des MRC et, plus précisément, son organisation, sa gestion et son fonctionnement;

ATTENDU QUE le règlement numéro 4 concernant l'organisation d'un service municipal de transport collectif de personnes a été adopté le 16 janvier 2013 par la résolution R13-06;



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE le règlement doit être modifié pour y inclure les nouveaux trajets suivants :

- Service de navette reliant les arrêts d'Orléans Express sur l'ensemble du territoire
- Trajet ski-bus Pin Rouge

ATTENDU QUE les horaires de certains parcours doivent également être modifiés et que leur modification sera publiée dans les journaux locaux et dans les transports des parcours concernés;

- Trajet 20 : Anse-à-Valleau / Gaspé
- Trajet 52 : Madelibus
- Trajet 46 : ajout de service sur réservation

ATTENDU QUE l'avis de motion A14-04 donné le 17 décembre 2014 a été ou est suivi de la publication des nouveaux trajets dans les journaux locaux et les transports des parcours concernés;

IL EST PROPOSÉ par Allen et résolu :

- **QUE** l'horaire du parcours des trajets 20, 52 et 46 soit publié dans les journaux locaux et dans les transports du secteur concerné;
- **QUE** l'horaire du trajet ski-bus Pin Rouge et du parcours des navettes de service soit publié dans les journaux locaux et dans les transports des secteurs concernés;
- **QU'**une copie du règlement portant le numéro 4 modifié soit transmise au ministre des Transports;
- **QUE** la mise à jour du règlement portant le numéro 4, telle que déposée et présentée au conseil, soit et est adoptée par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

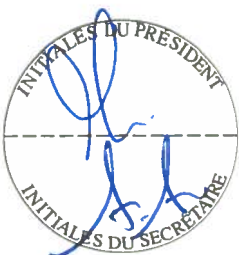
Selon le calendrier adopté, la prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 12 février 2015 à Bonaventure.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée, puisqu'aucun public n'est présent.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.



No de résolution
ou annotation

R14 - 67

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Daniel Côté et résolu que l'assemblée soit levée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Jonathan Lapierre

Antoine Audet

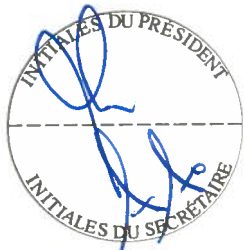
24/05/2015
Date

29/07/2015.
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

12 février 2015
Date



No de résolution
ou annotation

**Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**